



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1058

Adoption du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables
(SPASER)

Direction de la Commande Publique

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1058 - ADOPTION DU SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER) (DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

Par délibération n° 2016/2514 en date du 14 novembre 2016, la Ville de Lyon s'est dotée d'un schéma de promotion des achats responsables, conformément à la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 modifiée relative à l'économie sociale et solidaire, ainsi qu'au décret n° 2015-90 du 28 janvier 2015.

Par cette adoption, le Conseil municipal entendait « faire vivre un outil de référence qui permettra de renforcer et d'amplifier la commande publique responsable au sein de la Ville de Lyon. » Ce schéma, baptisé SPAR, proposait une définition de l'achat responsable, et déclinait ses objectifs autour de 7 axes majeurs.

Ces dernières années ont vu se multiplier les évolutions réglementaires impactant le domaine de la commande publique responsable, en lien direct avec la prise en compte croissante de l'impact des crises climatiques et écologique, sociales et sanitaires sur la vie et l'environnement immédiat des lyonnais-es.

Par ailleurs, le bilan tiré de ce premier SPAR pointe des réussites (les objectifs ont été atteints et les actions mises en œuvre durant toute la durée du mandat) mais également des manques importants (carence d'indicateurs de suivi sur des axes forts comme l'égalité femme-homme, le handicap ou la performance environnementale de l'achat), et la nécessité de s'intégrer pleinement dans le plan national d'actions pour des achats publics durables (PNAAPD 2021-2026).

C'est pourquoi le nouvel exécutif a décidé de mettre à jour sa stratégie d'achat responsable afin que cette dernière soit un levier majeur d'activation de la transition écologique et sociale inscrite dans le plan de mandat 2020-2026.

Ainsi, le présent schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) s'articule autour d'une nouvelle définition de l'achat responsable, et décline ses objectifs, actions et indicateurs de réussite autour de 4 axes thématiques :

- un achat public au service de la transition écologique ;
- un achat public au service d'une ville plus inclusive ;
- un achat public au service de la protection de la santé et d'une alimentation saine des habitant-es et agents de la Ville ;
- un achat public au service d'un développement économique responsable et vertueux du territoire.

II- Propositions :

Il vous est proposé d'adopter le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER).

Ce SPASER s'appliquera à l'ensemble des services et des arrondissements de la Ville de Lyon.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2016/2514 du 14 novembre 2016 ;

Vu ledit schéma ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

Le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) pour la Ville de Lyon est adopté.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET